

Rapport annuel 2024



Chiffres clés

80,5 %

Degré de couverture
(2023 = 76,1 %)

7,44 %

Performance nette
(2023 = 2,53 %)

843

Assuré·e·s actifs·ves
(2023 = 803)

436

Pensionné·e·s
(2023 = 427)

1,93

Ratio
actifs/pensionnés
(2023 = 1,88)

237 Mio

Fortune au bilan
(CHF)
(2023 = 225 Mio)

2,25 %

Taux technique
(2023 = 2,75 %)

64,4 %

Niveau de réserve de
fluctuation de valeur
(2023 = 30,8 %)

Degré de couverture:

Performance nette:

Ratio actifs/pensionnés:

Taux technique:

Réserve de fluctuation de valeur:

Rapport entre les engagements de la Caisse et sa fortune

Rendement net des placements réalisés par la Caisse

Rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de pensionnés

Taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actuelle
des prestations futures

Réserve constituée pour compenser les variations sur les marchés
des capitaux

Message du Comité

La CPPVF réalise en 2024 une performance nette de 7,44% et clôture l'exercice avec un degré de couverture de 80,5%, soit supérieur au taux de couverture prévu par le chemin de recapitalisation de 72,8%. Un intérêt de 2% a pu être crédité sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs au 31 décembre 2024 grâce à une bonne performance sur les marchés financiers en 2024.

La composition du Comité a évolué en 2024 puisque M. Lucas Terrapon a remplacé M^{me} Esther Jordan en tant que représentant des employés à compter du 1^{er} mai 2024.

Comme annoncé l'année passée, le site internet de la Caisse a été entièrement revisité. Le Comité vous invite à le parcourir et vous rappelle l'existence de l'Espace personnel, un moyen simple et convivial de vous informer sur votre prévoyance.

Durant cette année, la Caisse a réalisé une expertise actuarielle, analyse qui permet de s'assurer qu'elle peut garantir ses engagements, sur la base des comptes au 31 décembre 2023. L'expert de la Caisse arrive à la conclusion que l'équilibre financier à long terme de la Caisse est assuré compte tenu de son financement courant. L'expert juge également que les bases techniques appliquées par la Caisse sont adéquates. Il a toutefois recommandé d'abaisser le taux technique (taux d'intérêt que la Caisse espère réaliser à futur en plaçant les avoirs de vieillesse des rentiers) utilisé par la Caisse. Le Comité a suivi cette proposition et abaissé le taux technique de 2,75% à 2,25%. Ce changement n'a pas eu de conséquence sur le résultat 2024 étant donné que la Caisse avait anticipé cette baisse en constituant une provision.

En 2024, le Comité a également effectué une étude ALM, étude qui consiste à projeter l'évolution probable des placements et des engagements. Sur la base des résultats de cette étude, le Comité examine les modifications à apporter à sa stratégie de placement sur les marchés financiers.

Par ailleurs, le Comité de la Caisse a décidé de diversifier ses investissements dans l'immobilier. La Caisse a acquis des droits d'une fondation de placement réservée aux caisses de pension en contrepartie de l'apport des cinq immeubles qu'elle détenait au Chemin des Kybourg à Fribourg.

Le Comité a également décidé de modifier la méthode d'évaluation des immeubles dont elle est encore propriétaire afin que cette évaluation reflète mieux la valeur réelle des immeubles sur le marché. Le Comité a mandaté un expert immobilier indépendant pour déterminer la valeur de marché en tenant compte des travaux de rénovation à venir. Cette modification a conduit à une plus-value unique qui influence très favorablement la performance 2024. Le règlement de placements a été adapté en conséquence.

Enfin, la Caisse a mis en place une formation d'une journée destinée aux assurés actifs pour les aider à planifier financièrement leur retraite et pouvoir l'aborder sereinement.

Organisation

Le Comité est composé de manière paritaire et comprend 8 membres au 31 décembre 2024.

Représentants des employeurs : M. Thierry STEIERT, Vice-président

M. Laurent DIETRICH, membre

M. Frédéric LAMPIN, membre

M. Pascal WICHT, membre

Représentants des employés : Mme Aurélie OSSOLA, Présidente

M. Lucas TERRAPON, membre (dès le 1^{er} mai 2024)

M. Cédric JEANNERET, membre

M. Michael REY, membre

Madame Esther JORDAN, membre représentant les employés, a quitté le Comité le 31 janvier 2024.

La CPPVF en 2024

1. Effectifs et prestations

A fin 2024, la CPPVF compte un total de 1'279 membres et 5 employeurs affiliés. La majorité des assurés actifs est employée par la Ville de Fribourg.

Durant l'année écoulée, le nombre d'assurés actifs a progressé de 40 personnes par rapport à 2023, soit une hausse de 4,98%. Le nombre de pensionnés a, quant à lui, augmenté de 9 personnes (+ 2,11%), c'est-à-dire que ce sont principalement des personnes ayant pris leur retraite. Les personnes retraitées représentent plus de 70% des pensionnés de la CPPVF.

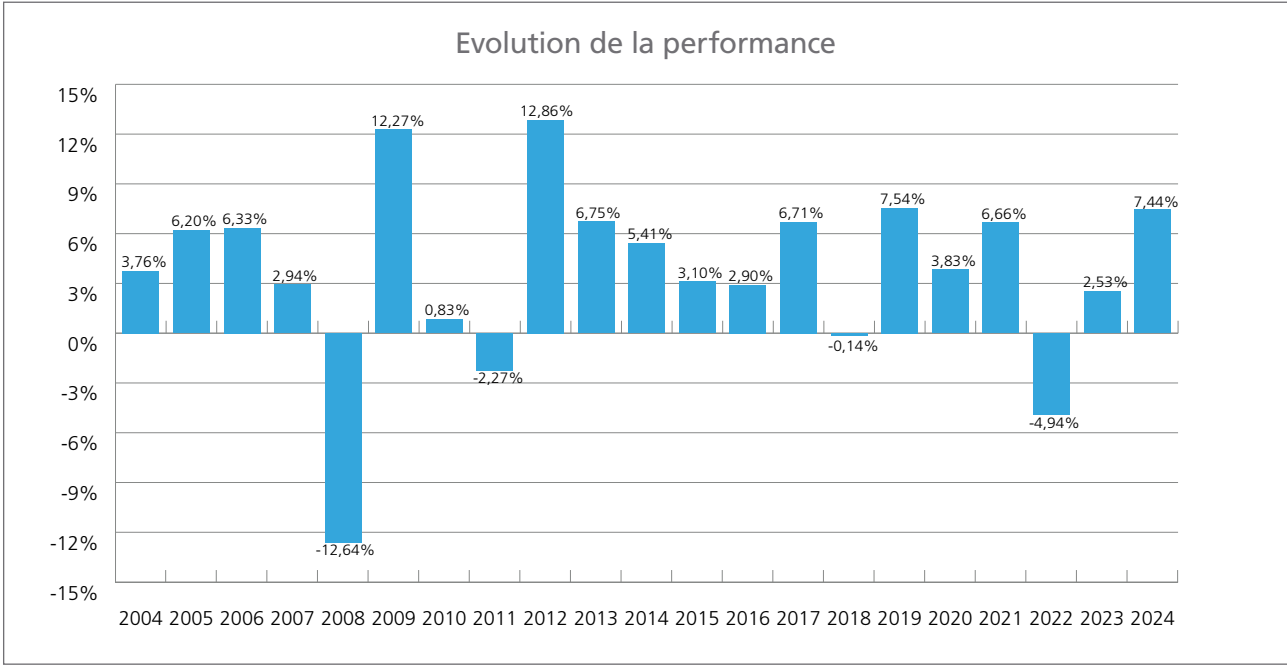
Contrairement à l'année passée, le ratio actifs/pensionnés (rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de pensionnés) s'est amélioré. De 1,88 en 2023, ce ratio a atteint 1,93 en 2024.

La CPPVF a versé des prestations de prévoyance pour plus de CHF 13 millions, essentiellement sous forme de rente de retraite et de conjoints survivants.

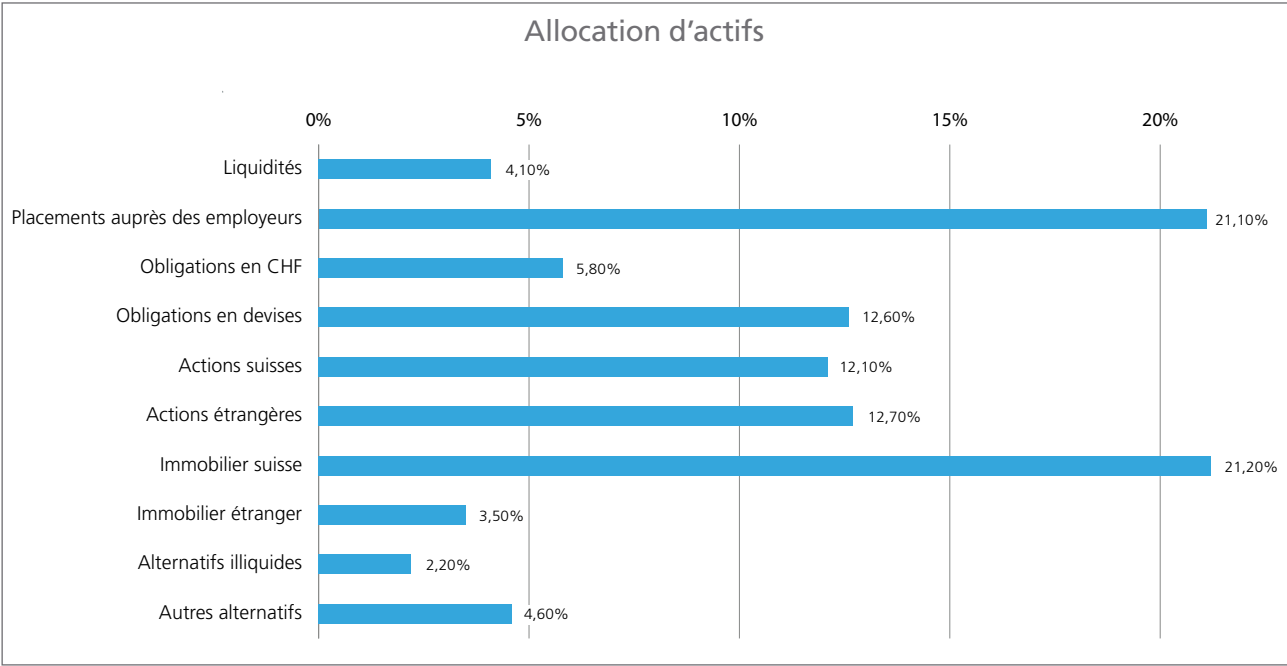
2. Placements et performance

Les marchés financiers ont bien progressé durant l'année 2024, principalement grâce à une croissance économique meilleure qu'attendu et à des banques centrales qui ont commencé à baisser leurs taux.

L'année 2024 a été marquée par les élections américaines. Malgré les incertitudes initiales, les marchés ont bien performé jusqu'à la fin de l'année, portés par la clarté du résultat électoral et par des anticipations de baisses d'impôts, qui ont rassuré les investisseurs. Dans ce contexte, la CPPVF a réalisé une performance globale nette de 7,44% (2,53% en 2023).



Pour la CPPVF, les principaux contributeurs à la performance 2024 concernent les actifs suivants : l'immobilier suisse, les actions mondiales, les alternatifs, l'infrastructure ainsi que les obligations suisses. La CPPVF a confié des mandats balancés analogues à trois gestionnaires de fortune qualifiés.



En 2024, le Comité a également effectué une étude dite ALM (un acronyme pour Asset-Liability-Management). Cette étude consiste à projeter l'évolution probable des placements et des engagements. Sur la base des résultats de cette étude, le Comité examine les modifications à apporter à sa stratégie de placement sur les marchés financiers.

Par ailleurs, le Comité de la Caisse a décidé de diversifier ses investissements dans l'immobilier. La Caisse a acquis en septembre 2024 des droits d'une fondation de placement réservée aux caisses de pension en contrepartie de l'apport des cinq immeubles qu'elle détenait au Chemin des Kybourg à Fribourg. La Caisse reste propriétaire en direct d'immeubles à la route des Arsenaux.

Enfin, le Comité a également décidé de modifier la méthode d'évaluation des immeubles dont elle est encore propriétaire sur la base d'une expertise effectuée par un expert indépendant, afin que cette évaluation reflète mieux la valeur réelle des immeubles sur le marché.

Le Comité met tout en œuvre pour rendre le patrimoine de la Caisse durable et répondre aux meilleurs critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

3. Degré de couverture

Le degré de couverture correspond à la part des engagements de prévoyance couverte par la fortune de prévoyance disponible. La CPPVF doit atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici 2052 conformément à l'objectif fixé par la législation fédérale.

Pour y parvenir, la CPPVF suit un chemin de recapitalisation qui définit des paliers intermédiaires à atteindre chaque année. Les engagements de prévoyance de la CPPVF s'élèvent à plus de CHF 294 millions alors que la fortune de prévoyance disponible se monte à CHF 237 millions.

Le degré de couverture s'élève ainsi à 80,5% et se situe au-dessus de l'objectif fixé à 72,8% par le chemin de recapitalisation au 31 décembre 2024. La différence constitue la réserve de fluctuation de valeur, un coussin de sécurité qui permet à la Caisse de faire face aux variations de sa fortune dues à la bourse et aux règles d'évaluation comptables.

